



Notaire radié pour faux

Par manub6

Bonjour

Je voudrais connaître mes recours face à une histoire bizarre

Nous avons mis en vente notre maison (séparation)

Après avoir trouvé un acheteur, signé le compromis de vente, le notaire nous convoque, nous, les acheteurs et l'agence. Il nous explique qu'il y a un GROS problème: Le notaire qui nous a officialisé notre achat (en 2001) a fait des faux en écriture et a été radié depuis.

En gros, il nous explique que la vente ne peut pas se faire.

Donc nous payons un emprunt pour une maison qui légalement ne nous appartient pas.

À savoir que le notaire radié faisait parti de la même étude que celui qui s'occupe de cette affaire.

Ma question: que pouvons-nous faire?

Merci de m'éclairer.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement